



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Convocation du 04 Septembre 2012 par M. le Maire Xavier FLYE SAINTE MARIE
Le 04 Septembre 2012 à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. FLYE SAINTE MARIE Xavier, Maire.

<u>Présents :</u>	Xavier FLYE SAINTE MARIE	Maire
	Emmanuel DELACOUR	1 ^{er} Adjoint
	Pierre CHIARADIA	2 ^{ème} Adjoint
	Odile HOUSSIN	Conseiller
	Georges ADROT	Conseiller
	Daniel EPINETTE	Conseiller
<u>Absents excusés :</u>	Dominique DE WEVER	Conseiller
	Bertrand ENTUTE	Conseiller
<u>Absent non excusé :</u>	Robert BONNARD	Conseiller

M. Georges ADROT est désigné secrétaire de séance.

Six membres étaient présents sur les 9 du Conseil Municipal, le quorum est atteint ; la séance démarre à 20h00.

ORDRE du JOUR

- ❖ Délibération – Achat de la parcelle sur laquelle est situé le lavoir
- ❖ Délibération – Emprunt, Parts sociales, Décision modificative n°1
- ❖ Délibération – Participation aux cartes de transport scolaire
- ❖ Délibération – Tarif cantine
- ❖ Délibération fusion communautés de communes
- ❖ Questions diverses

- **Achat parcelle** « Lavoir de Gouline »

Le conseil a donné son accord pour le rachat de la parcelle sur laquelle est situé le lavoir de Gouline pour la somme de 1 €. Les documents seront enregistrés par Maître Olivier LEROY, notaire à Nesles-la-Vallée.

Vote à l'unanimité

- **Emprunt 2012 :** Dans le cadre du budget 2012 la commune de Gouzangrez a pris la décision de faire un emprunt d'une valeur de 36 000 €, afin de financer la dernière tranche d'enfouissement des lignes électriques rue du Grand Hôtel.

Cet emprunt sera contacté auprès de la Caisse d'Épargne. Montant de l'emprunt 36 000 € sur 12 ans avec un taux de 3,90% + 150 euros de frais de dossier.

Dans le cadre cet emprunt nous sommes dans l'obligation de souscrire des parts sociales pour un montant de 996 euros remboursables au bout des 12 ans. Sachant que cette somme produira des intérêts annuels.

Vote à l'unanimité

- **Participation carte de transport scolaire** : La commune a pris note de l'arrêt des subventions du Conseil Général concernant les cartes de transport pour 2012. Depuis plusieurs années la commune participe à hauteur de 50% du coût de ces cartes. Pour le budget 2012, nous avons voté un budget prévisionnel de 1.000 €. L'arrêt des subventions aurait pour conséquence un coût pour la commune de 2.157 €. Le conseil souhaite maintenir une participation aux cartes de transport.
La participation ne peut plus être de 50 % et sera répartie de la façon suivante : Carte Optile : 30€ par enfant et Carte Imagin'R : 80€ par enfant.
Vote à l'unanimité
- **Cantine scolaire** : Augmentation de 0,05 €, soit un montant de 4,25 € par repas.
Vote à l'unanimité
- **Fusion des communautés de communes** : regroupement à compter de 2013 des Communautés de Communes des Trois Vallées, du Val de Viosne et du Plateau du Vexin, en une seule entité qui sera « Communauté de Communes Vexin Centre ». le siège sera situé à Vigny. Notre commune aura un délégué et un suppléant. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce regroupement et des avantages pour les habitants de Gouzangrez.
Vote du conseil : 4 pour et 2 abstentions (D. Epinette et E. Emmanuel).

Questions diverses

- **Journée du patrimoine** : Dans le cadre de cette journée, l'église sera ouverte pendant 2 heures (à déterminer). Afin de mettre en valeur les travaux effectués dans l'église, le Conseil décide de faire une journée porte ouverte le dimanche 21 octobre à partir de 11 heures. Les personnes qui ont participé à la restauration et au financement des travaux dans l'église seront invitées.
- **Animaux** : Le Conseil est alerté de la présence de plusieurs chats errants. La Mairie prendra contact avec le Syndicat de la Fourrière afin de trouver une solution pour éviter toute prolifération.
- **Eglise** : chacun d'entre vous a constaté la mise en place d'un paratonnerre sur notre église. Au regard de cette mise en place, le Conseil estime que l'aspect esthétique n'ai pas conforme avec ce que nous souhaitons. M. le Maire a demandé au prestataire de revoir son installation. Dans le cadre de cette amélioration, la commune a fait installer une alarme qui comporte 5 télécommandes réparties comme suit : M. le curé, Mme Marie-Josèphe Delacour, Mme Abad, le secrétariat de la Mairie et M. Jean-Paul Mautemps.
- **Festival au camp de César (« Césarts fête la planète »)** se déroulera le 29 Septembre 2012 à Nucourt.
- **Brocante 2012**, celle-ci se tiendra le dimanche 14 Octobre 2012.
- **Aire de jeux**, Jean Paul a nettoyé et réparé les jeux de cette aire réservée aux enfants et nous comptons sur tous pour maintenir cet espace propre et en bon état. Le Conseil le remercie pour la qualité de ses réparations.
- **Foyer Rural** : Activité pastel : tenant compte de la modification du jour de l'activité (le lundi matin à la place du vendredi après-midi) la mezzanine située au-dessus de la salle communale n'est pas disponible. Le Conseil met à la disposition du Foyer Rural la salle située au-dessus de la mairie.

- **Enfouissement des lignes** : Rue du Grand Hôtel : les travaux doivent reprendre et le raccordement se fera le 17 septembre.
 - **Repas des anciens** : Prévu le 29 Septembre 2012
 - **Anciens panneaux d'affichage** : Devant le délabrement de ces panneaux, la commune souhaiterait les retirer. Avant toute intervention, la Mairie prendra contact avec Mme Marie-Josèphe DELACOUR pour déterminer les besoins des autres associations.
 - **Ecole Maternelle** : Pendant l'été, il a été constaté que la porte de l'école maternelle était bloquée par le bitume. Celui-ci était soulevé par les rhizomes des bambous plantés près du mur mitoyen entre l'école maternelle et la propriété de M. et Mme NEUVILLE. Les rhizomes se sont infiltrés sous le bitume et à l'intérieur de l'école maternelle. Une déclaration à été faite auprès des assurances et nous attendons une expertise, afin de connaître les modalités de réparations.
 - **Rapports d'assainissement** : dans le cadre du contrôle des assainissements individuels effectués par Veolia, il semble que les rapports ne soient pas tous conformes à la réalité. Le Conseil propose de recueillir copies des rapports défectueux afin de les transmettre au Syndicat d'Assainissement.
 - **Coupure de l'éclairage public** : Dans le cadre des économies d'énergie, le conseil a pris la décision de couper l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 heures 30 à 5 heures 30 à compter dès que l'installation le permettra.
 - **Pour conclure ce conseil, nous souhaitons remercier Catherine et Jean Paul pour leur initiative concernant la mise en place d'un banc en pierre dans la sente de la rue moucheuse.**
- **Levée de la séance à 22 h 15**